



FICHE PRODUIT

Conciliation

Avantages

- ✓ La concertation dans le cadre d'une médiation doit permettre d'exprimer plus clairement les tensions fondamentales qui opposent deux, ou plusieurs, parties. Favoriser une meilleure compréhension des points de vue de chacun et des accords dans le but de résoudre les tensions et, de cette manière, éviter que ces dernières ne se transforment en une source de comportements négatifs, d'une part, et, d'autre part, de souffrance individuelle ou de difficultés fonctionnelles au sein de l'entreprise ;
- ✓ Les parties jouent quant à elles un rôle actif et sont elles-mêmes responsables des solutions et accords. Les solutions et accords éventuels issus de la médiation sont soutenus par l'ensemble des parties et sont dès lors acceptés par la majorité des protagonistes.

Objectif

Une médiation est une méthode de travail destinée à neutraliser une situation conflictuelle sur le lieu de travail. Elle est menée par le conseiller en prévention en charge des aspects psychosociaux dont la tâche consiste à favoriser la communication et à aider à trouver une solution acceptable pour toutes les parties.

Méthode d'exécution

- En fonction du type de problème et de la demande, les parties peuvent opter pour une médiation par navette ou plénière ;
 - Quel que soit le type de médiation, une rencontre préalable est requise avec le client afin de discuter de la demande. Par ailleurs, la procédure accorde également de l'attention au feedback, au rapportage, au suivi et au contrôle ultérieur ;
- **Déroulement de la médiation par navette :**
 - Entretiens individuels et feedback avec et à toutes les parties ;
 - (Éventuellement) Rédaction d'un rapport confidentiel pour le client, avec l'accord des parties.
 - **Le trilogue ou entretien plénière :**
 - (Éventuellement) Entretiens préparatoires individuels avec les différentes parties impliquée ;
 - La médiation est menée par le conseiller en prévention psychosocial ;
 - Rédaction d'un rapport confidentiel, sous la forme d'un contrat de constatation, à l'attention des deux parties ;
 - Rapport confidentiel, sous la forme d'un contrat reprenant les accords conclus spécifiques aux deux parties avec éventuellement un feedback et des accords avec le donneur d'ordre.

Résultat

- Le processus de médiation peut mener à une meilleure vue d'ensemble d'un conflit et permettre d'identifier diverses pistes à suivre, à savoir une compréhension accrue du point de vue et des intérêts de l'autre, un accord entre les parties voire l'acceptation du fait qu'aucune solution ne peut être trouvée ;
- Des accords peuvent être conclus à propos de la méthode à suivre en cas de problèmes ultérieurs et de nouveaux conflits. Ces accords peuvent également être fixés par écrit.

Tarif

Veuillez nous contacter pour une offre de prix.